DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE FAUCON DE BARCELONNETTE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Mai 2021

Ouverture de la séance à 20H35 - 7 conseillers présents (Valérie BARDINI et Odile LELEU excusées)

Mme le Maire a donné lecture du compte-rendu de la réunion du 29.03.2021. Aucune rectification n'a été demandée. Mr J.-Ph. DÉMOULIN a été désigné comme secrétaire de séance.

⇨ **Ordre du jour :**

► **Approbation de la DM n°1 au Budget communal 2021 :** Mme le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'établissement du budget primitif, le déficit d'Investissement de l'année précédente comblé par l'excédent de Fonctionnement doit générer une écriture en Dépenses qui constate le déficit et une autre en Recette pour le combler. Lors de l'établissement du budget primitif 2021, le déficit d'Investissement de 59 352,91 € a bien été comblé par l'excédent de Fonctionnement. Il a en revanche été omis de le constater en dépenses d'Investissement. Elle propose donc à l'assemblée de régulariser cette écriture. Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

► **Approbation de la DM n°2 au Budget communal 2021 :** Mme Le Maire indique à l'Assemblée que les abris-poubelles vendus en 2020 l'ont été avec une moins-value qui a généré des écritures spécifiques. Dans la perspective de la vente du dernier abri-poubelles disponible, des écritures identiques ont été prévues au budget primitif 2021. Or s'agissant des cessions, ces écritures ne doivent pas apparaitre dans le budget primitif à l'exception du montant de la vente. Il convient donc de rectifier cette erreur. Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

► **Convention pour l'installation d'une citerne à Villevieille :** Mme le Maire indique à l'assemblée qu'une citerne pour la défense contre l'incendie doit être installée à Villevieille à proximité du Gîte L'Eterlou. Elle propose, afin de prévenir tous risques de contentieux dans le futur concernant cette citerne, d'établir une convention avec les propriétaires actuels. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Mme le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante.

⇨ **Questions et informations diverses :**

- **Commission travaux** : plusieurs dossiers de demande de permis de construire et de déclarations préalables ont été examinés.
- **Commission jeunesse** : le projet d'installation d'une école alternative a été étudié.
- **Aménagements au carrefour de la Grangeasse :** les colonnes de tri sélectif ayant été retirées, la création d'un massif fleuri et la possibilité d'agrandir le virage sont envisagées. Le propriétaire va être contacté à ce sujet.
- **Entrée Ouest du village :** une palissade va être installée pour masquer les colonnes de tri sélectif**.**
- **Abri à carton :** La population peut désormais jeter ses cartons dans l'ancien abri poubelle installé à Villevieille proximité des colonnes de tri sélectif de Villevieille.
- **Orange :** les poteaux abimés au Chastellaret et à l'Argile ont été signalés, pour le moment sans résultats…
- **Plan-la-Croix** : l'installation de signalisations de la voie d'accès doit être demandée par le syndic à la Maison Technique de Barcelonnette car il s'agit d'une sortie sur une route départementale. La Commune ne peut en aucun cas intervenir. De la même façon l'installation d'un arrêt de bus doit être demandée à la Région ou à la CCVUSP pour les navettes touristiques.

La séance est levée à 22h10